

COMPTE RENDU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU**

18 MAI 2022

Affiché/publié le : 20 MAI 2022

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	58
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 18 mai 2022, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 12 mai 2022, s'est réuni à 19h37, sous la présidence de M. Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur Olivier BOUCHE	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel

Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny	
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny	
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois	
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis	(à partir du point 3)
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis	
Madame Sarah JAUBERT	Commune des Ulis	
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis	
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas	
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau	
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau	(à partir du point 3)
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau	(à partir du point 2)
Madame Catherine DELAITRE	Commune de Marcoussis	
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis	
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy	
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy	
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy	
Madame Michèle FRERET	Commune de Massy	
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy	
Madame Hawa NIANG	Commune de Massy	(à partir du point 3)
Monsieur Pierre OLLIER	Commune de Massy	(à partir du point 18)
Monsieur Franck ROUGEAU	Commune de Massy	
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy	
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy	
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry	
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry	
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay	
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay	
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay	
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay	
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau	
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau	
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau	
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau	
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau	
Madame Shirley LEGRAND	Commune de Palaiseau	
Madame Delphine PERSON	Commune de Palaiseau	
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau	
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay	
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin	

Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhalla
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TREBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson (à partir du point 3)
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Alain FAUBEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Yann CAUCHETIER
Madame Délila M'HENNI	a donné pouvoir à	Madame Sarah JAUBERT
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Monsieur Stéphane DELAGNEAU
Madame Hélène BACH	a donné pouvoir à	Monsieur Franck ROUGEAU
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Roger DEL NEGRO
Monsieur Pierre OLLIER	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN (jusqu'au point 17)
Madame Elisabeth DELAMOYE	a donné pouvoir à	Madame Martine CHARVIN
Madame Catherine VITTECOQ	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre COSTI
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur François Guy TRÉBULLE	a donné pouvoir à	Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN (jusqu'au point 2)
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Monsieur Florian GALLANT
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	a donné pouvoir à	Monsieur Clovis CASSAN
Monsieur Bernard XAVIER	a donné pouvoir à	Madame Sandrine GELOT
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Madame Hawa NIANG

Secrétaire de séance : Florence NOIROT

Soit 58 délégués présents et 69 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et au point 1.

Soit 59 délégués présents et 71 délégués présents et représentés au point 2.

Soit 65 délégués présents et 78 délégués présents et représentés du point 3 au point 17.

Soit 66 délégués présents et 78 délégués présents et représentés du point 18 à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MARS 2022

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 30 mars 2022.

2 - COMMISSIONS THÉMATIQUES : DÉSIGNATION DE MEMBRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2022-15 du Conseil communautaire du 19 janvier 2022.
2. DECIDE, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée pour la désignation des membres des commissions.
3. DECLARE élus et ARRETE la liste et la composition des commissions de la Communauté d'agglomération désignées comme suit :

Commission n°1 : « Aménagement et Attractivité territoriale, Urbanisme, Logement, PLH, Politique de la ville, Gens du voyage »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	DA SILVA	Paul
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	BAIRRAS	Corinne
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	MALOIZEL	Marie-Laure
LA VILLE DU BOIS	MEUR	Jean-Pierre
LES ULIS	LE POUL	Annick
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	SAMSOEN	Nicolas
	BACH	Hélène
MONTLHERY	GAUCHET	Jacques
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALAISEAU	COSTI	Pierre
	CARO	Laurent
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	BLIN	Serge
SAULX-LES-CHARTREUX	MAGINELLE	Anaïs
VAUHALLAN	SHATER	Geneviève
VERRIERES-LE-BUISSON	LAGORCE	Christine
VILLEBON-SUR-YVETTE	THORE	Bertrand
VILLEJUST	PELISSERO	Richard
VILLIERS-LE-BÂCLE	CAZALA	Charlotte
WISSOUS	SEGUIN	Pierre

Commission n°2 : « Développement économique, Recherche, Innovation, Emploi, Insertion, Commerces et artisanat, Accompagnement à l'entrepreneuriat, Economie circulaire, Très Haut débit »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	PREVOT	Cécile
CHAMPLAN	ALVES MONTEIRO	Antonio
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
	RICCARDI	David
EPINAY-SUR-ORGE	MARCHAU	Olivier
GIF-SUR-YVETTE	NOIROT	Florence
	SOULEZ	Emilie
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DE ALMEIDA	José
IGNY	FRASCARIA	Kareen
LA VILLE DU BOIS	ARNOULD-LAURENT	Robert
LES ULIS	M'HENNI	Délila
	MARHUENDA	Françoise
LINAS	FERNANDES	Rosa
LONGJUMEAU	LEQUIN	Jean-Louis
MARCOUSSIS	GUILLAUME	Gilles
MASSY	NIANG	Hawa
	KRIBI-ROMDHANE	Hella
	ROUGEAU	Franck
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
NOZAY	PERRIER	Didier
	LE BLEVEC	Fabien
ORSAY	ROS	David
	SAUSSOL	David
PALaiseau	VITTECOQ	Catherine
SACLAY	BERNARD	Nelly
SAINT-AUBIN	BEAUCHENE	Pascale
SAULX-LES-CHARTREUX	LAFOND	Luc
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	DA SILVA	Victor
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	RADUREAU	Guillaume
WISSOUS	GARNIER	Gilles

Commission n°3 : « Plan Climat-Air-Energie Territorial, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	VIGIER	Jean-François
	CROISILLE	Sandrine
CHAMPLAN	LECLERC	Christian
CHILLY-MAZARIN	GREMION	Karine
EPINAY-SUR-ORGE	PANZANI	Sylvie
GIF-SUR-YVETTE	GARSUAULT	Philippe
GOMETZ-LE-CHÂTEL	CAHAREL	Brice
IGNY	METIVIER	Marine
LA VILLE DU BOIS	BERCHON	Anne
LES ULIS	JAUBERT	Sarah
LINAS	LE MANACH	Sandrine
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	DELAGNEAU	Stéphane
MARCOUSSIS	ROISIN	Sonia
MASSY	PHLIPPOTEAU	Elisabeth
	CAILLEAU	Caroline
MONTLHERY	GUILLOCHON	Béatrice
NOZAY	FOURNES	Christian
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	PERSON	Delphine
SACLAY	MAJEUX	Claude
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	MONIN	Carole
VAUHALLAN	GLEIZE	Bernard
	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MORDEFROID	Jean-Paul
	HULIN	Vincent
VILLEBON-SUR-YVETTE	PLUMAIL	Nathalie
VILLEJUST	CAMBON	Pierre
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	TOULY	Jean-Luc

Commission n°4 : « Finances, Ressources Humaines, Politiques contractuelles »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	DEBONNE	Christophe
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	LACAMBRE	Dominique
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	CASTAINGS	Laurence
GIF-SUR-YVETTE	ZIGNA	Pierre-Yves
GOMETZ-LE-CHÂTEL	GAUDART	Franck
IGNY	DURO	Frédérique
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	DJANY	Alzina
LONGJUMEAU	PERRIN	Alexia
MARCOUSSIS	CAUET	Jérôme
MASSY	DELAHAYE	Vincent
MONTLHERY	DELMON	Yannick
NOZAY	VIVIEN	Caroline
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	PAILLET	Hervé
SACLAY	LABOMME	Thierry
SAINT-AUBIN	MOURET	Pierre-Alexandre
	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	BABOUCHE	Flora
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	DOSSMANN	Gérard
VILLEBON-SUR-YVETTE	FONTENAILLE	Dominique
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	GALLANT	Florian

Commission n°5 : « Schéma de mutualisation, Services mutualisés »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	GUEU-VIGUIER	Stéphanie
BURES-SUR-YVETTE	BODIOT	Jean-Marc
CHAMPLAN	REY	Jean-Michel
CHILLY-MAZARIN	MICHON	Marie-Hélène
EPINAY-SUR-ORGE	GALLET	Vincent
GIF-SUR-YVETTE	FAURIAUX	Marie-Christine
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
IGNY	TODESCHINI	Nicole
LA VILLE DU BOIS	ERNOUL	Guy
LES ULIS	CASSINARI	Lodovico
LINAS	RODARI	Philippe
LONGJUMEAU	KREISS	Christophe
MARCOUSSIS	DELAITRE	Catherine
MASSY	BRODU	Anne
MONTLHERY	DUJARDIN	Christian
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	LEDOUX	Véronique
SACLAY	RAIMOND	Eric
SAINT-AUBIN	JULIENNE	Benoit
SAULX-LES-CHARTREUX	GLEYE	Marie-Dominique
VAUHALLAN	PAIN	Vincent
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	ABADIE MARTEIL	Claire
VILLEJUST	ARMAND-BARBAZA	Sylvie
VILLIERS-LE-BÂCLE	VALOIS	Guillaume
WISSOUS	SÉGUIN	Pierre

Commission n°6 : « Affaires sociales, Santé, Egalité femme-homme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VARFOLOMEIEFF	Dominique
BURES-SUR-YVETTE	BODIN	Anne
CHAMPLAN	VERCAIGNE	Patricia
CHILLY-MAZARIN	PAUDELEUX	Florent
EPINAY-SUR-ORGE	MARTIN	Christiane
GIF-SUR-YVETTE	LAVARENNE	Caroline
GOMETZ-LE-CHÂTEL	BOISSEAU-BRETECHER	Cécile
	SELLEM	Lucie
IGNY	GORSY	Paulette
LA VILLE DU BOIS	KARNAY	Marie-Claude
LES ULIS	LAUMOSNE	Gabriel
LINAS	BERNARD-GUERINOT	Corinne
LONGJUMEAU	GAILLARD	Catherine
MARCOUSSIS	GREZE	Emmanuelle
MASSY	DEL NEGRO	Roger
	LAOUES	Bouchra
MONTLHERY	TRUNSARD	Colette
NOZAY	FEILLAULT	Patrice
ORSAY	CHARVIN	Martine
PALaiseau	MONNOT	Virgile
SACLAY	SZYMKOWIAK	Chantal
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	CARIS	Muriel
VAUHALLAN	MUSY	Olivier
VERRIERES-LE-BUISSON	ROQUAIN	Elisabeth
VILLEBON-SUR-YVETTE	ROUSSEAU	Dominique
VILLEJUST	ARMAND	Isabelle
VILLIERS-LE-BÂCLE	VITTAZ	Anne
WISSOUS	FERNANDES	Françoise

Commission n°7 : « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	CRABIÉ	Thierry
BURES-SUR-YVETTE	BESOMBES	Irène
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	CRUSE	Jean-Pierre
EPINAY-SUR-ORGE	FABBRO	Nathan
GIF-SUR-YVETTE	CAUCHETIER	Yann
	BAUDART	Laura
GOMETZ-LE-CHÂTEL	DUCHEMIN	Cécile
IGNY	VIGOUROUX	Francisque
	CHARPENTIER	Claire
LA VILLE DU BOIS	PEUREUX	Martine
LES ULIS	CHARPENTIER	Servane
LINAS	LARDIERE	Christian
	BRIANT	Geoffrey
LONGJUMEAU	MARTIN	Jérémy
MARCOUSSIS	BOETE	Sandrine
MASSY	OLLIER	Pierre
	FRERET	Michèle
MONTLHERY	KLJAJIC	Isabelle
	ARAUJO	Stéphane
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALaiseau	LEGRAND	Shirley
SACLAY	SENOT	Michel
SAINT-AUBIN	LAUNET	Marie-France
SAULX-LES-CHARTREUX	SEELIG	Alexandre
VAUHALLAN	LEMARIE	Lina
VERRIERES-LE-BUISSON	TREBULLE	François Guy
	TIXIER	Ian
VILLEBON-SUR-YVETTE	DBILI	Sabrina
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	MAQUET	Nadia
WISSOUS	GARNIER	Gilles

Commission n°8 : « Mobilité, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	VIVIEN	Marc
BURES-SUR-YVETTE	DROCHON	Yvon
CHAMPLAN	PINABEL	Bruno
CHILLY-MAZARIN	PROPONET	Christian
EPINAY-SUR-ORGE	DORLAND	Muriel
	RICHARD	Annick
GIF-SUR-YVETTE	FAUBEAU	Alain
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SELLEM	Lucie
	DE ALMEIDA	José
IGNY	FRANCESETTI	Nathalie
LA VILLE DU BOIS	CARRE	Jacky
LES ULIS	CASSAN	Clovis
	JAUBERT	Sarah
LINAS	LANGLOIS	Patrice
LONGJUMEAU	XAVIER	Bernard
MARCOUSSIS	THOMAS	Olivier
	LEGRAND	Sylvain
MASSY	SOLTANI	Hakim
MONTLHERY	DELMON	Yannick
NOZAY	TOULLIER	Denis
ORSAY	ESCANDE	Philippe
PALaiseau	CORDIER	Gilles
SACLAY	FOURGEAUD	Serge
SAINT-AUBIN	BALTHAZARD	Françoise
SAULX-LES-CHARTREUX	AUGER	Christian
VAUHALLAN	DUMAS	Dominique
VERRIERES-LE-BUISSON	MILLET	Didier
VILLEBON-SUR-YVETTE	FAURE	Patrick
VILLEJUST	LAURENT	Valéry
VILLIERS-LE-BÂCLE	GILBON	Patrice
WISSOUS	VANNSON	Frédéric

Commission n°9 : « Rayonnement international, Marketing territorial, Tourisme »

VILLES	NOM	PRENOM
BALLAINVILLIERS	FARGEOT	Marie-Claude
BURES-SUR-YVETTE	POIRIER	Arnaud
CHAMPLAN	OSTYN	Valérie
CHILLY-MAZARIN	REZGUI	Rafika
EPINAY-SUR-ORGE	Pas de proposition de la ville	
GIF-SUR-YVETTE	FASOLIN	Thierry
GOMETZ-LE-CHÂTEL	SOREL	Isabelle
IGNY	LECLERCQ	Patricia
LA VILLE DU BOIS	LAVRENTIEFF	Dimitri
LES ULIS	RIBEIRO	Emilia
LINAS	DAVID	Dominique
LONGJUMEAU	GELOT	Sandrine
	BEGUIN	Julie
MARCOUSSIS	ROYER	Christophe
MASSY	MARROUCHI	Mustapha
MONTLHERY	DA SILVA REBELO	Alexandra
NOZAY	RENAUD	Laurence
ORSAY	DELAMOYE	Elisabeth
PALaiseau	SADJI	Mokhtar
SACLAY	RAKOTOARISON	Sylvain
SAINT-AUBIN	GUILLAN	Dominique
SAULX-LES-CHARTREUX	BAZILE	Stéphane
VAUHALLAN	NAWROCKI	Pascal
VERRIERES-LE-BUISSON	CASAL DIT ESTEBAN	Karine
VILLEBON-SUR-YVETTE	MARIE	Nicole
VILLEJUST	TRICKOVSKI	Igor
VILLIERS-LE-BÂCLE	JAMAGNE	Véronique
WISSOUS	GASPARD	Stéphanie

3 - RÉALISATION D'ÉTUDES SUR LES SITES HOSPITALIERS D'EPINAY-SUR-ORGE, LONGJUMEAU ET ORSAY : DÉCLARATION D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue,

1. DECLARE d'intérêt communautaire le site hospitalier du Groupe Public de Santé (GPS) Perray-Vaucluse situé sur Epinay-sur-Orge et les sites hospitaliers du Groupe Hospitalier Nord Essonne (GHNE) situés sur Longjumeau et Orsay.
2. VALIDE la réalisation d'études par l'agglomération sur ces secteurs, en lien avec les acteurs concernés et notamment les villes.
3. AUTORISE le Président à engager tout acte et procédure relatifs à ces projets d'études.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée concernées, fonction, chapitre et article nécessaires.

ADOPTÉE par (75 VOIX)

- 1 CONTRE : Mme Catherine DELAITRE
2 ABST.: M. Olivier THOMAS, M. Laurent CARO

4 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023 ET MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE POUR LES COMPTES 2023

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à mettre en œuvre l'adoption la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.
2. AUTORISE le Président à s'inscrire dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les comptes 2023.
3. AUTORISE le Président à signer la Convention avec l'État, relative au Compte Financier Unique (CFU)
4. AUTORISE le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
5. AUTORISE le Président à signer toute autre convention en lien avec ces dossiers, leurs éventuels avenants, et tous documents relatifs à cette affaire.

5 - SAULX-LES-CHARTREUX - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL (SIC) : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA POSE DE TOTEMS EN ENTRÉE DE VILLE POUR LES COMMERÇANTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours avec la commune de Saulx-les-Chartreux, ci-annexée, pour le financement dans le cadre du soutien à l'investissement communal, de la pose de totems d'entrée de ville pour les commerçants en 2022.
2. AUTORISE le Président à signer la convention de fonds de concours, avec la commune de Saulx-les-Chartreux, ses éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

6 - VAUHALLAN - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT COMMUNAL (SIC) : SIGNATURE DES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS POUR DIVERS INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes des 4 conventions de fonds de concours avec la commune de Vauhallan, ci-annexées, pour le financement, dans le cadre du soutien à l'investissement communal, de divers investissements communaux en 2022 :
 - travaux de mise en place d'un revêtement Urbalith sur le sentier du lavoir,
 - travaux de réalisation d'une aire sport fitness,
 - travaux d'installation de 50 serrures dans différentes salles municipales,
 - travaux d'installation de 6 totems et d'une plaque pour les sites remarquables,

2. AUTORISE le Président à signer les 4 conventions de fonds de concours, avec la commune de Vauhallan, leurs éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à ces affaires.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

7 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT VOIRIE (SIV) : SIGNATURE DES CONVENTIONS DE FONDS DE CONCOURS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes des conventions de fonds de concours avec les communes de Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villejust et Wissous ci-annexées pour des financements dans le cadre du soutien à l'investissement voirie.
2. AUTORISE le Président à signer les conventions de fonds de concours ci-annexées avec les communes de Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, Marcoussis, Massy, Montlhéry, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villejust et Wissous, leurs éventuels avenants ainsi que tous documents relatifs à ces affaires.
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

8 - BALLAINVILLIERS : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR 1001 VIES HABITAT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 63 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 79-85 RUE DU PERRAY

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 8 785 822,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 124837 constitué de 7 lignes de prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

9 - EPINAY-SUR-ORGE : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR SEQENS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 45 BIS RUE DE CORBEIL/CHEMIN DES TOURELLES

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2022-60 du Conseil communautaire du 16 février 2022.
2. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 2 799 231,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 129629 constitué de 6 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 399 615,50 euros (un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quinze virgule cinq euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

3. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
4. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
5. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

10 - LINAS : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR SEQENS DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 146 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 34 RUE DE LA LAMPE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. ABROGE la délibération n°2021-280 du Conseil communautaire du 29 septembre 2021 accordant au bailleur social SEQENS sa garantie d'emprunt, suite à la caducité de l'offre de prêt.
2. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 18 232 989,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 132549 constitué de 6 lignes de prêt.

La garantie de la connectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 9 116 494,5 euros (neuf millions cent seize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et cinq centimes), augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

3. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
4. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

5. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

11 - LONGJUMEAU : GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LE BAILLEUR EMMAÛS HABITAT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION EN VEFA DE 45 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS RUE GEORGES BIZET

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une garantie d'emprunts à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 4 621 839,00 euros, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 130838 constitué de 5 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 310 919,50 euros (deux millions trois cent dix mille neuf cent dix-neuf euros et cinq centimes) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. DIT que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
3. DIT que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
4. ENGAGE la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

12 - GOMETZ-LE-CHÂTEL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 19 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 56 ROUTE DE CHARTRES : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 19 000 € à la commune de Gometz-le-Châtel, pour reversement au bailleur ANTIN RESIDENSES, pour la construction de 19 logements locatifs sociaux PLAI et PLUS, opération située 56 route de Chartres, Gometz-le-Châtel.
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention.
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune.
4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

13 - LONGJUMEAU - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION "SURCHARGE FONCIÈRE" POUR LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS RUE 40/48 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE : SIGNATURE DE LA CONVENTION

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'accorder une subvention de 27 000 € à la commune de Longjumeau, pour reversement au bailleur EMMAUS HABITAT, pour la construction de 27 logements locatifs sociaux PLAI, opération située 40/48 avenue du Général de Gaulle.
2. DIT que la subvention sera versée à la commune sur présentation de la déclaration de fin de chantier et que la commune justifiera à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du reversement de la subvention.
3. DIT que les contreparties en matière de réservation de logements se feront au bénéfice de la commune.
4. APPROUVE les termes de la convention ci-annexée.
5. AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels.
6. DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

14 - MARCHÉS NÉGOCIÉS N°22-34 ET N°22-35 - ÉTUDE D'INTERMODALITÉ DES 5 PÔLES GARES DE LA LIGNE 18 DU MÉTRO GRAND PARIS EXPRESS : SIGNATURE DES MARCHÉS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les marchés publics n°22-34 et 22-35 relatifs à l'étude d'intermodalité des 5 pôles gares de la ligne 18 du Métro Grand Paris Express, situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec les groupements Setec International et Urbanica pour les deux pôles de Massy et Transitec et Gautier Conquet pour les trois pôles du plateau de Saclay.
2. AUTORISE le Président à signer ces marchés et tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.
3. DIT que ces marchés prévoient un financement à hauteur de 66 633 € HT.
4. DIT que les crédits et recettes sont prévus au budget 2022, chapitres, natures et fonctions concernés.

15 - MARCHÉ N°22-02 - SERVICE DE TRANSPORT DE PROXIMITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer le marché n°22-02 avec la société AUTOCARS DOMINIQUE sise au 41 Avenue Roland Garros, 78530 BUC.
2. DIT que le marché n°22-02 est passé sans montant minimum et pour un montant maximum de 4 000 000 € TTC pour une durée de trois ans et demi (3,5 ans).
3. DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets 2022 et suivants de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce marché y compris les avenants.

16 - MASSY - PARC RELAIS VILMORIN : INDEXATION 2022 DES TARIFS HORAIRES ET ABONNEMENTS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'indexation des tarifs en vigueur par Effia Stationnement sur le parc relais Vilmorin situé sur la commune de Massy.
2. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

17 - MARCHÉ N°21-49 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces du marché public n°21-49 relatif aux prestations de nettoyage des locaux et des vitres :
 - Pour le lot n°1 avec la société Europe Services Propreté sise au 1, rue Martin Luther King, 91 170 Viry-Chatillon
 - Pour le lot n°2 avec la société Europe Services Propreté sise au 1, rue Martin Luther King, 91 170 Viry-Chatillon
 - Pour le lot n°3 avec la société Europe Services Propreté sise au 1, rue Martin Luther King, 91 170 Viry-Chatillon
 - Pour le lot n°4 avec la société Europe Services Propreté sise au 1, rue Martin Luther King, 91 170 Viry-Chatillon
2. DIT que ce marché est reconductible 3 fois par période de 12 mois pour une durée maximale de 48 mois.
3. DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
4. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire, y compris les avenants.

18 - COMPOSITION DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSCT)

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel au comité social territorial, et par voie de conséquence à cinq le nombre de ces mêmes représentants au sein de la formation spécialisée du comité.
2. DECIDE de fixer à cinq le nombre de représentants titulaires de l'établissement public au comité social territorial, et à cinq le nombre de ces mêmes représentants au sein de la formation spécialisée du comité.
3. DIT que le comité social territorial et la formation spécialisée du comité recueilleront l'avis des représentants de l'établissement public pour toutes les questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

19 - EPINAY-SUR-ORGE - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable de la commune d'Épinay-sur-Orge et son annexe.
2. AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

20 - GIF-SUR-YVETTE - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable de la commune de Gif-sur-Yvette et son annexe.
2. AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

21 - LES ULIS - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable de la commune des Ulis et son annexe.
2. AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

22 - LONGJUMEAU - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable de la commune de Longjumeau et son annexe.
2. AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

23 - SAULX-LES-CHARTREUX - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable de la commune de Saulx-les-Chartreux et ses annexes.
2. AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

24 - VILLEBON-SUR-YVETTE - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable de la commune de Villebon-sur-Yvette et son annexe.
2. AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

25 - SACLAY, SAINT-AUBIN, VAUHALLAN ET VILLIERS-LE-BÂCLE - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : SIGNATURE DE L'AVENANT N°3

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de l'avenant n°3 au contrat de Délégation du Service Public d'eau potable des communes de Saclay, Saint-Aubin, Vauhallaan et Villiers-le-Bâcle (contrat SIEPS) et son annexe.
2. AUTORISE le Président à le signer ainsi que tout acte correspondant à son exécution.

26 - MARCHÉ N°1900063 - RÉALISATION DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP - LOT 1 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE l'avenant n°1 au lot 1 du marché public n° 19000063 ci-annexé, relatif à la « Réalisation de diagnostics amiante et HAP sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ».
2. AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 et tous documents relatifs à cette affaire y compris les autres avenants éventuels.
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

27 - ACCORD-CADRE N°22-01 - TRAVAUX ET D'ENTRETIEN ET CRÉATION DES ESPACES VERTS POUR LES CENTRES DE PROXIMITÉ INTERCOMMUNAUX DE GIF-SUR-YVETTE ET SACLAY : SIGNATURE DU MARCHÉ

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer les pièces de l'accord-cadre n° 22-01 relatif aux travaux d'entretien et de création des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris Saclay sur les centres de proximité intercommunal de Gif-sur-Yvette et de Saclay avec l'entreprise ID VERDE, 4 avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret.
2. DIT que cet accord-cadre est passé sans montant minimum et avec montant maximum annuel de 1 500 000 € HT /an, conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2022. Il sera renouvelable 2 fois par tacite reconduction, par période de 12 mois. sans pouvoir excéder 36 mois.
3. AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants.
4. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et articles nécessaires.

28 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.

Aucune observation n'est formulée.

29 - COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DES BUREAUX COMMUNAUTAIRES DES 23 MARS ET 13 AVRIL 2022

Le Président invite les élus communautaires à faire part de leurs observations.

Aucune observation n'est formulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le présent extrait a été affiché au 21 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables du siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des assemblées au 01 69 35 60 60 ou par mail à l'adresse suivante : contact@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le 20 MAI 2022

Le Président,
Maire de Palaiseau


Grégoire de LASTEYRIE

